

Marie-Anne Nègre (référente)

Contrat de panier légumes en binôme

Saison 2021/2022

Entre les adhérents :

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Tél _____

Tél _____

Mail : _____ *En majuscules*

Mail : _____ *En majuscules*

Et le producteur

Michel Grao

Aux jardins de Lunain 4 impasse de la Fontaine 77710 Vaux sur Lunain

En adhérent à ce contrat, nous achetons une récolte de légumes diversifiés de saison et de qualité, en manifestant notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche biologique et en contribuant à faire vivre des exploitations respectueuses de l'homme et de l'environnement. Nous participons également à l'organisation de la production avec notre agriculteur partenaire en prenant notre part de risque et en consommant des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production.

Volume des abonnements : l'unité de mesure des abonnements est le « panier hebdomadaire » correspondant à une part de récolte. Deux choix correspondant à des tailles différentes de paniers sont proposés pour la saison 2021. La composition des paniers est précisée dans l'annexe au contrat.

Récolte et partage : la récolte hebdomadaire sera répartie au prorata des paniers préachetés par les adhérents.

Les adhérents sont tenus de venir chercher ou faire chercher leur panier hebdomadaire. Il est de la responsabilité des adhérents de gérer leurs absences.

Participation des adhérents : les adhérents sont tenus d'apporter leur aide au fonctionnement de l'AMAP en participant à la distribution des légumes au moins quatre fois dans la saison. Ces moments d'échanges sont essentiels. L'AMAP est plus qu'une organisation de consommateurs : elle permet de partager un projet pour notre territoire de vie commun.

Prix : pour la saison 2021, le prix du panier est établi à 18,50 € panier Duo pour 2 à 3 personnes
24,00 € panier Famille pour 4 à 5 personnes

Distribution : le mardi de 18h30 à 19h45

Durée de la saison du 4 mai 2021 au 29 mars 2022 pour 46 semaines.

(Pas de distributions les 21 et 28 décembre 2021)

Remplir, signer et retourner par courrier ou déposer ce contrat et son annexe, avec les 6 chèques correspondants à l'adresse suivante :
Association Robinson Fait son Panier 49bis rue de Robinson 91100 Corbeil-Essonnes.

Adhérent de l'association « Robinson fait son panier » et à jour de ma cotisation 2021, je souscris un abonnement pour :

Nom : _____ Prénom : _____

1 panier Duo

Paiement de 9,25 € x 46 semaines soit 425,50 €

en 5 chèques de 75,85 € + 1 chèque 46,25 €

libellés à l'ordre de Michel Grao

1 panier Famille

Paiement de 12,00 € x 46 semaines soit 552,00 €

en 5 chèques de 98,40 € + 1 chèque de 60,00 €

libellés à l'ordre de Michel Grao

Nom : _____ Prénom : _____

1 panier Duo

Paiement de 9,25 € x 46 semaines soit 425,50€

en 5 chèques de 75,85 € + 1 chèque 46,25 €

libellés à l'ordre de Michel Grao

1 panier Famille

Paiement de 12,00 € x 46 semaines soit 552,00 €

en 5 chèques de 98,40 € + 1 chèque de 60,00 €

libellés à l'ordre de Michel Grao

*****Dates de remise des chèques au début des mois de mai-juillet-septembre-novembre-janvier-mars*****

« Cet abonnement me donne droit à ma part de légumes de saison de qualité et diversifiés et me permet de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'en assumer les risques sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison. »

Fait à _____
Signature des adhérents du binôme

le _____
Signature du producteur

ANNEXE AU CONTRAT PANIER DE LEGUMES

Abonnement saison 2021

CONTEXTE

Le contexte dans lequel notre AMAP est tenue de fonctionner et les obligations principales auxquelles la ferme partenaire et chaque adhérent doivent souscrire, sont résumés ci-dessous.

- Pas d'intermédiaires : l'argent ne transite pas par la structure associative.
- Pas de paiement sur le lieu de la distribution.
- Convivialité : des moyens sont mis en œuvre pour faciliter les discussions entre adhérents et agriculteur partenaire.

ENGAGEMENT DE LA FERME PARTENAIRE

Qualité et diversité des produits :

L'exploitation est certifiée biologique. Les produits proviennent de la ferme : ils sont frais, diversifiés, de saison, issus d'une agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement.

Pédagogie :

Le producteur livre sa production chaque semaine, fait visiter la ferme au moins une fois par saison, informe régulièrement l'AMAP sur l'avancée des cultures et participe à des réunions communes telles que les assemblées générales de l'Association.

Transparence technique et économique :

Il informe les adhérents sur ses méthodes de travail et la manière dont le prix de la part de production est fixé.

ENGAGEMENT DES ADHERENTS

Préfinancement de la production :

Pour organiser sa production, le producteur doit pouvoir s'appuyer sur un revenu défini en début de saison. **La durée de l'engagement de l'adhérent et du producteur court sur la saison complète.** Tous les chèques sont remis à l'Association en début de saison, à la signature du contrat. **Aucune résiliation de contrat n'est possible en cours de saison.** Ainsi, il ne sera procédé à aucun remboursement ou report, notamment pendant les périodes de vacances, ou en cas de démission de l'adhérent.

NB : Dans ces situations, l'association apporte, bien sûr, son aide pour essayer de trouver un nouvel adhérent de remplacement, mais sans aucune obligation de résultat. D'une façon générale, c'est à l'adhérent de trouver une solution de rechange qui devra respecter nécessairement l'esprit de notre AMAP.

Solidarité dans les aléas naturels :

Le calendrier de production et les prix sont établis conjointement par le maraîcher et l'AMAP.

En cas de situations hors normes telles qu'événements climatiques exceptionnels, une réunion entre les adhérents et le maraîcher sera organisée. Les adhérents pourront être alors exceptionnellement sollicités sur la base du volontariat pour apporter un renfort, au sein de l'exploitation par exemple.

Implication dans la gestion du groupe :

Chaque adhérent est tenu de participer quatre fois aux distributions durant la saison, sur inscription préalable.

CONTENU DES PANIERS

Pour gérer plus facilement les variations climatiques saisonnières, le maraîcher s'est proposé de s'engager sur une quantité annuelle de légumes lui permettant d'aboutir à un prix de vente le plus objectif et équitable possible.

Ainsi, pour fournir deux types de paniers, le producteur joue sur trois paramètres : les quantités par variété, le nombre de variétés, la fréquence par variété. Le nombre moyen de variétés fournies peut légèrement varier pour les deux paniers.

Les adhérents qui le souhaitent pourront consulter, à leur demande, les documents non contractuels qui nous ont permis d'élaborer ces propositions. L'Association fera un suivi du contenu des paniers pour la saison.

Date et signature de l'adhérent (des adhérents pour le binôme) :

Date et signature du producteur :